

INFOS

PERRIGNY

décembre 2019 • n° 125 • www.perrigny.fr



Le Maire et le Conseil Municipal
vous présenteront leurs vœux
Samedi 4 Janvier 2020
à 11h Salle Polyvalente de Perrigny
Vous êtes cordialement invités à cette cérémonie
qui se clôturera par le verre de l'amitié

A.D.M.R. : Secrétariat - 8 chemin des Coulemines PERRIGNY - 03.86.46.61.80 - mdsperrigny@admrperrigny.fede89.admr.org •
ASSOCIATION TENNIS PERRIGNY : Mme GUITTONNEAU Virginie - 20 rue du Bas de Bréandes PERRIGNY - atpperrigny@gmail.com
• **CHASSE** : M. MOREL Patrick - 19 rue de la Coulemine PERRIGNY - 03.86.46.10.90 • **CLUB VIVRE ENSEMBLE** : Mme CRETIN Catherine - 22 rue des Vendanges PERRIGNY - 03.86.46.65.26 • **COMITE DES FETES** : Mme SACCHELLI Lucette - 5 rue des Acacias PERRIGNY - 03.86.46.76.64 • **GOSPEL FOR EVER** : Secrétaire, M. TARIS Franck - 15 rue des Forterres PERRIGNY - gospelforever89@gmail.com • **LES BREANDES (foot à 7)** : M. CITRAS Benjamin - 10 rue des Vignes PERRIGNY - 06.67.48.10.74 - lesbreandes@gmail.com • **LES MINIPOUSS** : Mme DELESSART Francine - 7 rue de la Taille PERRIGNY - 03.86.46.49.27 • **PARENTS D'ELEVES** : Mme BIGOT Rachel - 4 allée du buisson rond PERRIGNY - 06.32.77.32.90 - perrignyapeep@gmail.com • **PERRIGNY ET LES ANNEES 60-70** : Mme DUROT Sylvie - 11 rue des CarrièresAUXERRE - 07.80.35.95.38 • **PERRIGNY ANIMATION DÉTENTE (P.A.D.)** : Mme RIGOLET Lucie - 56 rue de Chazelles LINDRY - 06.09.85.44.98 - association.pad@gmail.com - **Tel vide grenier** - 06.95.37.44.93 - **Infos Gym - Cécile TREMBLAY** - 03.86.72.07.75 - 06.78.15.60.62 - **Chorale** : Jean-Guy BEGUE - 03.86.52.32.15 • **POMPIERS** : M. HOUDRE Didier - 5 rue des Sarments PERRIGNY - 03.86.46.72.65 • **SOURISALAVIE** : Mme MIGEVAULT Françoise - 27 Grand rue PERRIGNY - 03.86.46.85.12 - sourisalavie89@live.fr • **PERRIGNY CYCLISME** : M. MOCQUERY Christian - 4 Allée des Prés PERRIGNY - 03.86.46.59.80 • **PERRIGNY FOOTBALL CLUB** : Mme MANGIARACINA Sylvie - 1 allée de la Vigne du Vau CHEMILLY - 06.18.79.21.74 - appoigny-perrigny.us@lbf-foot.fr • **US PERRIGNY JUDO, GYM et TAI-CHI** : Mme BADAIRE Christine - 12 rue de Gouaix ST BRIS LE VINEUX - 06.16.89.25.96 • **YOGA** : Mme RODZEN Lydie - 4 rue St Exupéry AUXERRE - 03.86.46.10.72

LE MOT DU MAIRE



Vous trouverez dans ce nouveau bulletin de décembre des informations communales et associatives fructueuses comme à son habitude. Ainsi, vous pourrez prendre connaissance des multiples activités de notre village.

En matière de sécurité routière, vous êtes de plus en plus nombreux à me faire part des incivilités ou de la vitesse excessive de certains automobilistes. De par sa position géographique, notre commune est dite «traversante», cela accentue le phénomène et c'est encore plus vrai aux heures de pointe. C'est un problème qui touche l'ensemble de notre territoire, routes principales ou secondaires, comme rues des lotissements.

L'espace public est par nature un espace ouvert et partagé, un lieu de rassemblement, de stationnement ou de passage où se côtoient plusieurs catégories d'usagers. Il s'avère nécessaire de se rappeler les règles du code de la route et d'avoir un peu de bon sens. Cela permettra rapidement et sans frais de satisfaire les conditions normales de sécurité que nous sommes en droit d'attendre dans nos quartiers. Aussi, pour les endroits les plus dangereux, il est important d'étudier l'ensemble des problématiques identifiées sur le terrain. C'est l'étape nécessaire pour pouvoir apporter une réponse cohérente à long terme, planifier des actions à mettre en place en matière de prévention ou de travaux de sécurité, pour améliorer la tranquillité de notre commune. Deux exemples : l'aménagement du centre bourg a été pensé pour sécuriser la traversée de la RD158 et nous travaillons actuellement sur la création d'un cheminement piétonnier sécurisé le long de la route des terres et vignes (entre Les Bréandes et la zone d'activités).

À propos de communication, en plus de nos supports actuels, n'hésitez pas à télécharger l'application gratuite « Panneau Pocket » sur votre smartphone, ainsi vous serez informés des alertes et des informations communales en temps réel.

Un petit mot pour nos associations qui ont su dynamiser la vie de la commune par leurs manifestations ! Un grand remerciement à tous les bénévoles qui ont œuvré tout au long de cette année !

Enfin, il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et à vous formuler, d'ores et déjà, mes meilleurs vœux pour 2020.

Bien à vous,

Le Maire
Emmanuel CHANUT



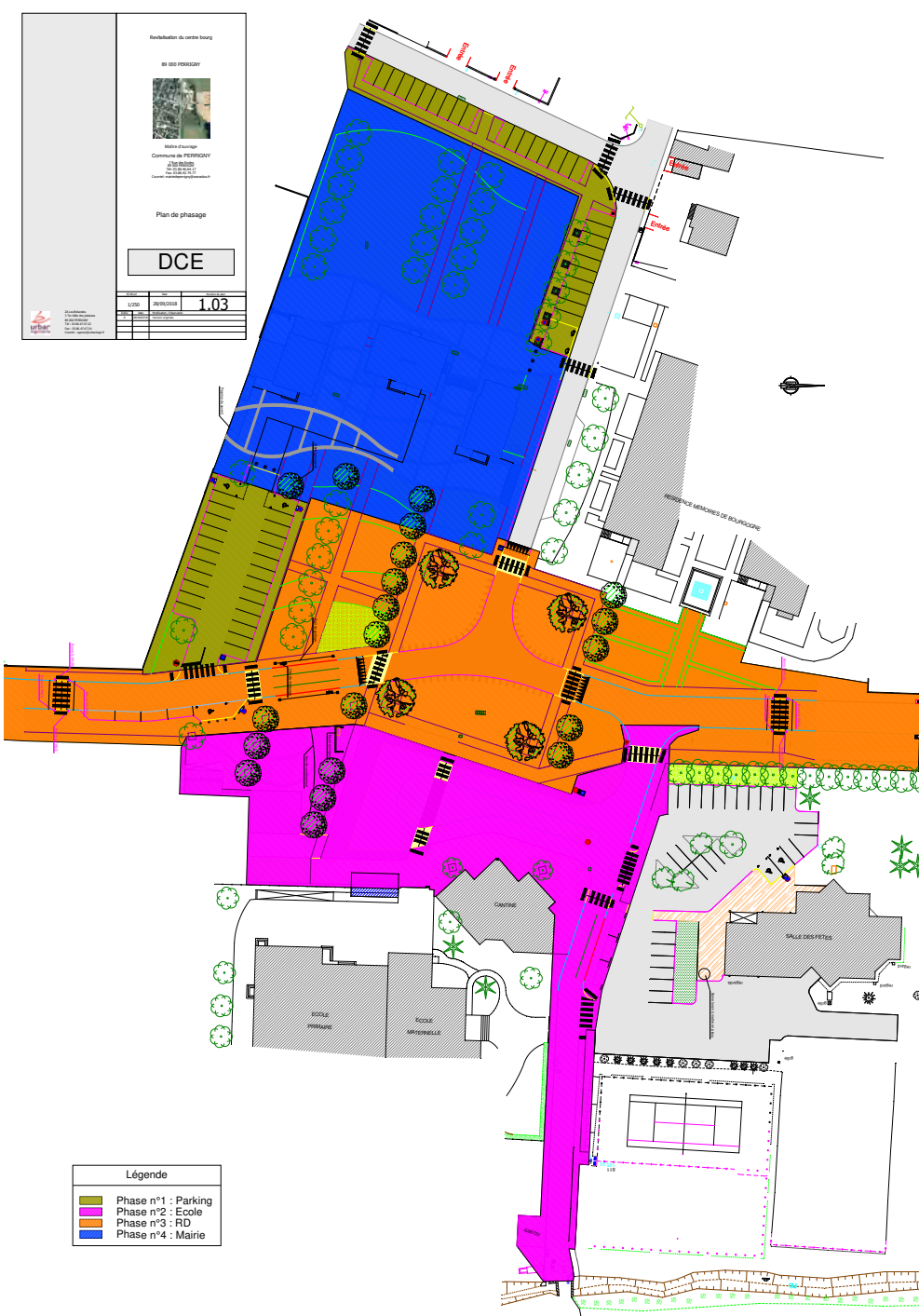
POINT SUR LES TRAVAUX 2019

Projet « Centre-bourg » :

De nombreuses personnes nous interrogent sur les travaux en cours aux abords de la mairie. Il semblerait que l'annonce du projet « Centre-bourg » faite dans le bulletin de décembre 2018 (consultable sur le site internet) et les plans aient été oubliés par certains ! Nous remettons donc ces plans ci-dessous. Les travaux qui ont été effectués ces derniers mois correspondent à la tranche n°1 (parkings avant et arrière de la mairie). Si tout se déroule comme prévu (et si les finances communales le permettent !), les tranches suivantes devraient se dérouler au rythme d'une par an. Soit :

- A partir de juin 2020 : tranche n°2, écoles
- 2021 : tranche n°3, dévoiement du RD158
- 2022 : tranche n°4, esplanade de la mairie

Ce projet va, à terme, modifier considérablement la traversée de notre village en remodelant complètement cette zone. Il s'agit tout d'abord de sécuriser les traversées piétonnes de la départementale 158 pour faciliter l'accès aux écoles, à la salle polyvalente et à la zone sportive et de loisirs. Les feux de circulation disparaissent au profit d'un plateau sécurisé. La ligne droite de la départementale va être cassée pour réduire la vitesse. Il s'agit également de créer un véritable cœur de village agréable et sécurisé entre le bourg et les Bréandes.



Maison des associations :

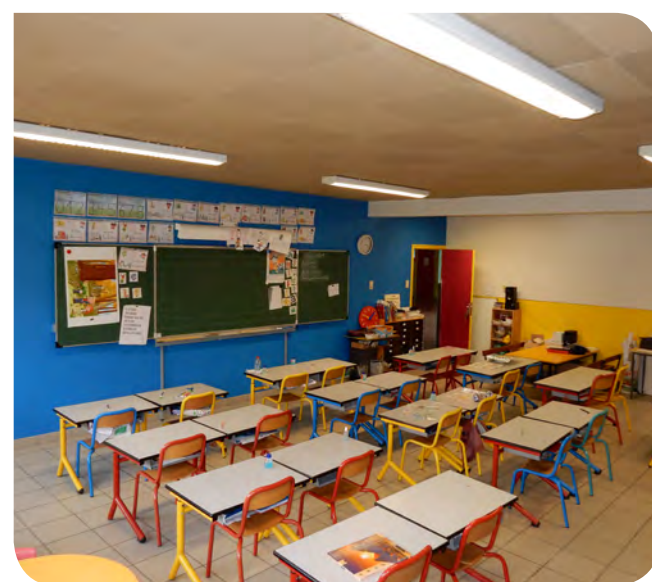
Les travaux ont démarré en septembre après le déplombage du bâtiment effectué en juillet. La démolition, le terrassement, la coulée des fondations des extensions, le dallage intérieur, la mise à la cote des ouvertures ont été réalisés à ce jour. Le chantier avance au rythme prévu après avoir pris un peu de retard au démarrage. Il est difficile pour autant d'annoncer une date de livraison, les aléas de chantier peuvent retarder celui-ci à tout moment mais la durée initiale prévue est de 9 mois.

Parking du cimetière :

Des travaux d'accès au cimetière par un nouveau parking ont démarré en novembre.

Une salle de classe rénovée pour les CP :

La peinture de la salle de classe des CP a été refaite cet été par l'entreprise Akpinar. Un tableau ajustable en hauteur a été installé.



Extension du réseau d'assainissement :



La poursuite de l'extension du réseau d'assainissement rue des écoles a été réalisée cet été. Elle a deux intérêts majeurs, étendre notre réseau et créer un nouveau collecteur destiné à récupérer les eaux usées (EU) des écoles et de la salle polyvalente. Actuellement le réseau EU des écoles passe sous le parking pour rejoindre ce qui deviendra l'ancien collecteur. Sa faible profondeur d'enfouissement et sa faible pente posent des problèmes vis-à-vis de la phase 2 du projet « Centre-bourg » présenté ci-contre et vis-à-vis des écoulements. Ces deux soucis seront résolus grâce à cette extension.

Voirie allée du Chardonnay et rue du Pressoir :



Les trottoirs de ces deux rues sont en cours de rénovation conformément à la méthode mise en place sur notre commune depuis quelques années maintenant, ceci afin d'harmoniser agréablement l'aspect visuel de nos rues. A savoir, les trottoirs traités en bicouche gravillonné et les entrées charretières réalisées en béton désactivé. La chaussée de la rue du Pressoir sera également reprise en bicouche gravillonné afin de lui redonner son étanchéité et prolonger sa durée de vie. Des bordures ont été posées sur toute la partie basse, créant un nouveau trottoir, permettant d'uniformiser la rue et de canaliser convenablement les eaux pluviales.

Les enrobés prévus au niveau du carrefour de la rue du Pressoir et de la rue des Vendanges ne pourront pas être réalisés dans les temps. Nous avons préféré les reporter aux beaux jours plus propices à ce genre de travaux.

PARTICIPATION CITOYENNE

De nouveaux panneaux ont été installés aux entrées du village, il s'agit de signaler l'adhésion de la commune à la démarche de "Participation citoyenne". Une convention a été signée avec les forces de l'ordre, permettant de lutter contre la délinquance et les tentatives de cambriolage en s'appuyant sur la vigilance de voisins d'un même quartier. Les référents sont vigilants de ce qui se passe dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier (il ne s'agit pas de surveiller son voisin !). Certains habitants se sont portés volontaires pour être référents de la démarche auprès de M. le Maire. Après examen et validation de leur candidature par les forces de l'ordre, ils ont suivi une formation. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous porter volontaires en mairie.



REPAS CCAS

Comment ne pas penser à ce joli poème de Raoul Folleau :

« Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup,
Il enrichit celui qui le reçoit sans appauvrir celui qui le donne,
Il ne dure qu'un instant, mais son souvenir est parfois éternel,
Personne n'est assez riche pour s'en passer,
Personne n'est assez pauvre pour ne pas le mériter,
Il crée le bonheur au foyer, soutient les affaires,
Il est le signe sensible de l'amitié,
Un sourire donne du repos à l'être fatigué,
Donne du courage au plus découragé
Il ne peut ni s'acheter, ni se prêter, ni se voler,
Car c'est une chose qui n'a de valeur qu'à partir du moment où il se donne.
Et si toutefois, vous rencontrez quelqu'un qui ne sait plus sourire,
Soyez généreux donnez-lui le vôtre,
Car nul n'a autant besoin d'un sourire
Que celui qui ne peut en donner aux autres. »

Valérie GIABBANI – Adjointe en charge du CCAS



Comme chaque année, c'est avec plaisir que la Commission Communale d'Action Sociale de PERRIGNY a offert un repas festif aux aînés de la commune âgés de 70 ans et plus, ainsi qu'à leurs conjoints ou conjointes. Ce repas a rassemblé cette année 130 convives et s'est déroulé le dimanche 13 octobre 2019 à la salle polyvalente. Avant d'offrir l'apéritif, Monsieur le Maire a invité tous les participants à profiter de cette journée qui permet de rassembler la mémoire vive du village. Le menu préparé par Stéphane CAMU, l'animation proposée par l'orchestre ont été unanimement appréciés. Nous pouvions voir sur les visages de beaux sourires.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2019

C'est sous un ciel clément, que le Maire Emmanuel Chanut entouré des habitants de Perrigny, a commémoré l'armistice de la guerre 1914-1918. Le 11 novembre annonçait la fin des combats. Monsieur le Maire a rendu hommage aux poilus en déposant une gerbe sur le monument aux Morts ainsi qu'aux militaires morts en mission en 2019. Après une minute de silence, la marseillaise a retenti. Cette cérémonie a été suivie du verre de l'amitié servi dans la salle polyvalente.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter lors d'une élection il faut **s'inscrire** au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin. S'agissant des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...).

COLLECTE DES SAPINS DE NOEL

Que faire de son sapin de Noël après les fêtes de fin d'année ?

Le sapin est un déchet valorisable, c'est pourquoi la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois reconduit la collecte de sapin de Noël aux points de regroupement suivants :

- devant les Services Techniques, chemin des Coulemine perpendiculaire à la rue des Ecoles,
- aux Bréandes, au carrefour de la rue des Vendanges et de la rue de la Côte de Bréandes.

Une signalétique symbolisée par un sapin sera installée à l'endroit de dépôt. Il nous est précisé que les sapins doivent être sans boules ni guirlandes, ils peuvent être floconnés et peuvent aussi être emballés dans un sac biodégradable vendu en grande surface.

Il est demandé de le sortir dernier délai la veille au soir pour la collecte qui aura lieu le **jeudi 16 janvier 2020**.



CORRECT



INCORRECT

RAPPEL :

Les infos et alertes de Perrigny directement SUR VOTRE SMARTPHONE

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez. Pour recevoir ces informations ou alertes, il vous suffit de télécharger l'application gratuite PanneauPocket sur votre smartphone ou votre tablette, et d'ajouter la commune de Perrigny à vos favoris.

Ce moyen de communication vient en complément des bulletins municipaux et du site Internet, nous espérons qu'il vous donnera satisfaction.

PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ

Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google Play

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

RECENSEMENT JOURNÉE D'APPEL À LA DÉFENSE

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile, dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Si vous dépassez ce délai, il sera procédé à une régularisation.

Se présenter à la mairie, muni du livret de famille des parents et de la carte nationale d'identité. Une attestation vous sera alors délivrée. Elle vous servira pour un grand nombre de démarches futures car elle est obligatoire pour les inscriptions aux examens scolaires, au permis de conduire et autres.

SURVEILLANCE DES COMPTEURS D'EAU

Avec les basses températures qui arrivent, votre compteur d'eau et vos canalisations peuvent geler.

En se transformant en glace, l'eau peut entraîner la casse de vos installations ainsi que des fuites et des coupures d'eau lors du dégel.

Quelques conseils pour bien protéger vos installations :



Si votre compteur est situé dans un regard enterré à l'extérieur et non protégé contre le froid :

Calfeutrez votre compteur et les tuyaux exposés avec des matériaux n'absorbant pas l'humidité. Le polystyrène est un très bon isolant.



Si votre compteur et vos canalisations sont situés à l'intérieur de votre logement dans un local non chauffé :

Calfeutrez votre compteur avec des plaques de polystyrène. Protégez vos canalisations avec des gaines isolantes. Évitez, si possible, de couper complètement le chauffage.



Si vous quittez votre logement pour une longue durée :

Protégez le compteur et les tuyaux exposés. Évitez de couper complètement le chauffage. Vidangez votre installation.

Si vous avez un doute sur son fonctionnement :

Appelez Suez aux numéros suivants :

Service Client 0977.408.408 /

Urgence 0977.401.128 (24h/24)

LOGEMENT COMMUNAL A LOUER

La commune propose à la location un logement situé aux Bréandes, rue des Vendanges. Il s'agit d'une maison individuelle type F3 comportant :

Au rez-de chaussée :

- 1 grand séjour avec cuisine ouverte
- 1 WC
- 1 couloir avec emplacement pour penderie
- 1 buanderie

A l'étage :

- 2 chambres
- 1 palier
- 1 salle de bain

La surface totale habitable est de 68 m². Le chauffage est électrique (radiateur à accumulation et panneaux rayonnants pour le rez-de-chaussée, convecteurs à l'étage).

La maison dispose d'un petit extérieur et d'un accès piéton individuel. Un parking commun est disponible au pied du logement. Le montant du loyer est de 500 € Pour tous renseignements complémentaires et pour visiter, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la mairie. Attribution sur dossier.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : Résultats

Dans le cadre du concours communal des maisons fleuries, le jury a procédé, mi-juillet et début septembre, à l'évaluation des 20 jardins inscrits. Comme l'année dernière, la sécheresse n'a pas facilité la tâche de nos candidats. Malgré tout, beaucoup ont redoublé d'efforts pour embellir notre village.

Roses, géraniums, bégonias, pétunias, hortensias, arums, canas, soucis, zinnias, lavande et autres cactées nous en ont fait voir de toutes les couleurs.

Le classement est toujours compliqué lorsqu'il s'agit d'apprécier, à la fois, le volume du fleurissement, la qualité des fleurs et l'harmonie. Les trois premiers prix ont été décernés à :

1^{er} - M. Goupy Alain

2^{ème} - M. Caillon Lionel

3^{ème} - Mme Fèvre Annie

Un grand merci aussi à tous les autres candidats pour leur investissement :

Mmes et MM. Berrouet, Bounon, Calmus, Fauvernier, Labeille, Lécolle, Lecœur, Lepetit, Mengual, Nolot, Petit, Protois, Trollé, Gourier (Le Petit Perrigny), sans oublier les « hors concours » : Mme Gabuet et MM. Gassien et Fromont.



Les résultats du concours départemental de fleurissement ne sont pas encore révélés à l'heure où nous bouclons ce bulletin.

Comme chaque année, tous les candidats se verront remettre une récompense lors des vœux du Maire, le 4 Janvier 2020.

HISTOIRE DE LA MAIRIE ET DE SES ANNEXES



La décision de construire la mairie actuelle ainsi que deux écoles, de filles et de garçons, a été prise le 22 octobre 1881 en conseil municipal. A cette époque, la mairie et les écoles se situaient dans la Grande Rue, dans des bâtiments parfois loués à des particuliers.

De longs échanges ont été nécessaires avec le Préfet ou le Ministre de l'Instruction Publique, pour obtenir des subventions, avec le propriétaire de la parcelle choisie qui n'était pas d'accord sur le prix proposé, et avec l'architecte sur la surface à prévoir et sur le coût de la construction. Celle-ci ne débute finalement qu'en 1885 et est achevée à la rentrée d'octobre 1887. Les bâtiments se situent alors sur un terrain entouré de champs, les habitations étant davantage situées près de la Grande Rue.

Le choix de la pierre de Courson-les-Carières et les moyens de l'époque ont fait que les délais d'approvisionnement et de construction étaient conséquents. Tout se faisait avec des chevaux.

A ses débuts, et pendant plusieurs décennies, le bâtiment de la mairie abrite les logements de l'institutrice et de l'instituteur, à l'étage, ainsi que la mairie administrative, avec la salle du conseil. Devant les écoles, de chaque côté de l'allée se trouvaient les jardins des enseignants.

En 1955, suite à l'augmentation de la population, une troisième salle de classe est créée au rez-de-chaussée de la mairie et la salle du conseil est déplacée à l'étage. En 1971, un bâtiment préfabriqué est acheté puis installé sur la place de la mairie : ce sera un foyer communal servant de salle des fêtes.

Les logements des enseignants dans la mairie sont libérés en 1972 et 1975. Une classe enfantine est créée à la rentrée 1972 dans la troisième classe libre à cette époque, puis une quatrième classe en 1973 dans un nouveau local préfabriqué.

Dans les années 1980, les locaux sont restructurés pour créer une salle de bibliothèque et des bureaux. Après la création des nouvelles écoles maternelle et élémentaire, les bâtiments annexes de la mairie deviennent la cantine/garderie et une salle de réunions ; le dernier préfabriqué est supprimé lorsque la salle polyvalente voit le jour en 1997.

Plus récemment, l'ancienne école des garçons est devenue la salle des mariages et du conseil. L'ancienne école des filles actuellement en rénovation est devenue la maison des associations.



SOIRÉE DES ASSOCIATIONS ET DU PERSONNEL COMMUNAL



Cette année encore, Monsieur le Maire a souhaité remercier les bénévoles qui s'investissent dans la vie de la commune de Perrigny, ainsi que les conseillers et les employés municipaux. Tous ont été conviés le 22 novembre pour une soirée fes-

tive qui a débuté par un buffet, et s'est poursuivie par un spectacle. C'est la « Compagnie sans nom » qui a ravi et amusé les invités avec le spectacle « Alors ça commence quand ? » alliant le cirque et le burlesque. Un moment agréable de rencontre et de détente !

NUMEROS UTILES

	SAMU	15
	POLICE	17
	POMPIERS	18
	TOUTES URGENCES Numéro prioritaire, européen et fonctionne avec mobiles et fixes	112
	SMS OU FAX Pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre	114

Hôpital AUXERRE :	03.86.48.48.48
SOS Médecin AUXERRE :	0.820.89.00.00
Centre anti-poison	
Région Bourgogne :	03.83.22.50.50
Accueil sans abri :	115
Unité Territoriale de Solidarité de l'Auxerrois :	03.86.49.58.00
CIDFF d'Auxerre <i>(Centre Information sur les Droits des femmes et des Familles) :</i>	03.86.42.00.50
ADAVIRS d'Auxerre <i>(Association Départementale d'aide aux victimes d'Infraction) :</i>	03.86.51.66.14
ANPAA d'Auxerre <i>(Association Nationale Prévention Alcoolologie & Addictologie-) :</i>	03.86.51.46.99
Caisse Allocations Familiales :	0.810.25.89.10
Sécurité sociale :	3646
Préfecture d'Auxerre :	03.86.72.79.89
Epicerie sociale Auxerre :	09.82.36.19.15
MDPH Perrigny <i>(Maison Départementale des Personnes Handicapées) :</i>	03.86.72.89.72
ADIL 89 <i>(Association Information Logement) :</i>	03.86.72.16.16

PROCÉDURE DE CLASSEMENT EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Afin que la commune puisse faire une nouvelle demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les propriétaires de maisons d'habitation ou de bâtiments ayant constaté des dommages imputables aux mouvements différentiels des sols consécutifs aux phénomènes climatiques cette année sont invités à se faire connaître en Mairie avant le 15 janvier 2020.

Des imprimés de déclaration individuelle sont téléchargeables sur le site de la commune (perrigny.fr) et sont également disponibles en mairie. Il suffit de compléter cet imprimé et de le retourner en mairie.

Les particuliers doivent simultanément faire la déclaration de sinistre en Mairie et à leur compagnie d'assurance.

Si nous avons un nombre conséquent de déclarations nous effectuerons une demande au titre de la sécheresse de l'été 2019. Mais étant donné que l'état de catastrophe naturelle a déjà été reconnu pour l'été 2018, il n'y a aucune certitude pour que la commune soit reconnue une nouvelle fois. La commune avait enregistré une soixantaine de dossiers de déclaration de dommages aux constructions dus à la sécheresse 2018.

Pour rappel, c'est l'Etat qui décide de déclarer les communes reconnues. Lorsque c'est le cas, les habitants peuvent alors faire une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance dans les 10 jours à compter de la parution au Journal Officiel et à condition que leur contrat couvre bien ces dommages. Les franchises appliquées sont différentes d'une compagnie à l'autre, mais sont souvent supérieures à celles retenues pour les autres dommages. Il nous reste donc à attendre la décision de l'Etat concernant Perrigny mais sans vouloir être pessimiste, il y a encore énormément de communes touchées cette année.

PORTRAIT D'UN PATRINIACIEN

Dans les années 70, il y avait encore près d'une dizaine d'agriculteurs sur la commune. Aujourd'hui, il n'en reste plus que deux en activité. Celui dont nous allons vous parler aujourd'hui, habite le cœur de notre village, dans le bas de la Grande Rue. Vincent Constanty est né à Perrigny en février 1960, de parents agriculteurs. A l'origine, son père Raymond n'était pas destiné à cette profession. Originaire de Dordogne, il était militaire dans l'armée de l'air. C'est ce métier qui l'a conduit à Auxerre, suite à une mutation. Lors d'un bal, il rencontre Henriette, qui deviendra son épouse en 1946. Celle-ci ne souhaitant pas vivre la vie itinérante des militaires, il décide donc d'exercer la profession d'agriculteur avec son beau-père, Lucien Mérat, issu lui-même de familles de paysans depuis plusieurs générations, aussi bien aux Bréandes que dans le bourg. De leur union naîtront trois enfants, Gilles, Brigitte et Vincent.

Vincent a toujours vécu dans la maison familiale de la Grande Rue ; une enfance heureuse, assez libre et insouciance, nous dit-il. Avec ses copains, il se baignait dans le lavoir communal, pêchait dans le ru de Baulches. Il se souvient même que l'instituteur les emmenait faire du sport à la Barcelle, et que, pour se désaltérer, il buvait l'eau du ru.

Après le brevet des collèges, il intègre l'école d'agriculture de la Brosse, et décroche son brevet de technicien. Depuis sa plus tendre enfance, il rêvait de faire ce métier. C'était pour lui, une passion.

C'est ainsi, qu'à 20 ans, il rachète l'exploitation de Jean Guibert, ainsi que ses parts dans la porcherie des Bréandes (dont nous avons parlé dans le portrait de Jean). Il reprendra également la suite de ses parents à leur départ en retraite. Dans ces mêmes années, afin de se développer, il loue, dans un premier temps, et achète ensuite les terres de la famille Hittier sur l'ancienne commune d'Avigneau (absorbée désormais par Escamps). C'est ainsi qu'il fait la connaissance de leur fille Sylvia, qui devient sa compagne, et qui travaillera avec lui, principalement sur la



porcherie. Il arrête l'élevage des porcelets en 2010, à cause de l'effondrement des cours, et aussi suite à un problème de santé.

Depuis, il cultive uniquement des céréales : colza, pois, féveroles d'hiver, sorgho, blé, orge, avoine, etc...

A 60 ans dans quelques mois, et même si les conditions, aussi bien climatiques qu'environnementales, sont de plus en plus difficiles, et les contrôles de plus en plus stricts, il n'a pas encore fixé son départ à la retraite. Tout dépendra, dit-il, de la conjoncture agricole et des nouvelles lois. On le voit tous les jours dans les médias : il n'est pas facile d'être agriculteur aujourd'hui.

Merci encore à lui de m'avoir consacré un peu de son temps et d'avoir évoqué tous ses souvenirs, et merci également pour le petit verre du délicieux ratafia issu des dernières vignes de Perrigny !

VIE DES ENTREPRISES LOCALES



L'Entrepôt du vin – Caviste

5 bis allée Fontaine – Les Bréandes – 89000 PERRIGNY

Tél : 03.45.45.15.49 - Site internet : lentrepot-du-vin.business.site

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h

Stéphane Charlot a ouvert L'Entrepôt du Vin, dans la zone d'activité des Bréandes, le 24 mai dernier. Il est situé entre Grand Frais et Brico Dépôt à l'arrière du magasin Biocoop.

M. Charlot a obtenu en 1991 une licence en gestion et marketing du secteur vini-viticole à l'université du Vin de Suze la Rousse, dans la vallée du Rhône.

Petit fils d'un négociant en vins et passionné d'œnologie depuis toujours, il devient grossiste auprès de professionnels, en rachetant une clientèle lcaunaise et Nivernaise avec un entrepôt situé à Corvol-l'Orgueilleux dans la Nièvre. Trois ans après, il souhaite développer son activité notamment auprès des particuliers, en choisissant ce lieu à Perrigny, bien situé.

Il propose une grande gamme de vins de Bourgogne, également d'autres terroirs et des spiritueux (rhum, whisky, etc...). Il possède 350 références de vin et 50 de spiritueux. Un quart des produits proposés sont bios. Fin gastronome, M. Charlot sait conseiller dans le choix des vins pour accompagner les différents plats.

Une graphothérapeute s'installe à Perrigny



Spécialiste de la rééducation de l'écriture, Caroline de Cointet, graphothérapeute certifiée, intervient auprès de personnes (principalement enfants et adolescents) rencontrant des difficultés d'écriture. Elle reçoit ses patients dans son cabinet récemment installé à Perrigny.

La graphothérapie est une méthode de rééducation du geste graphique dont l'objectif est d'acquérir une écriture lisible et performante, sans douleur ni fatigue. Elle intervient principalement auprès d'enfants et adolescents mais peut concerner les adultes.

Si vous êtes inquiet pour l'écriture de votre enfant ou éprouvez vous-même certaines difficultés d'écriture, la graphothérapie peut être le bon remède, notamment en cas de :

- illisibilité ;
- cahiers mal tenus ;
- crispation, crampes et douleurs ;
- lenteur ou vitesse excessive ;
- blocage ou refus d'écrire ;
- précocité de l'enfant (...)

La première consultation est consacrée à la réalisation de tests permettant d'analyser la qualité et la vitesse d'écriture, d'observer les postures et la précision du geste, et de déceler une dysgraphie éventuelle. C'est à partir de ce bilan que seront identifiés les difficultés d'écriture ainsi que les objectifs de rééducation nécessaires, ou éventuellement la nécessité d'orienter le patient vers un autre spécialiste (orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, etc.).

La rééducation (séances de 45 min) se déroule dans un esprit ludique, pédagogique et bienveillant permettant de (re)trouver confiance en soi et plaisir d'écrire.

Contact : Caroline de Cointet – Graphothérapeute

www.decoinet-graphotherapeute.fr

caro.decoinet@gmail.com - 06 74 56 64 46



CANIS MUNDO

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 18h

21 Allée Fontaine, zone d'activité des Bréandes 89000 Perrigny

Tél : 03.86.52.13.78 - Mail : contact@canismundo.fr - Site : www.canismundo.fr - [f](https://www.facebook.com/CanisMundoGarderie) CanisMundoGarderie

C'est sous l'impulsion de Mme Anne-Laure Barrallon, docteur vétérinaire à Champs-sur-Yonne et gérante de Canis Mundo, que cette garderie collective de jour pour chiens s'est ouverte. Un centre couvert de 400 m² a été aménagé spécialement pour l'épanouissement des chiens. Dans ce lieu unique en France, le chien, après une évaluation individuelle, découvre un espace de liberté où il interagit avec ses congénères, se socialise, joue et apprend, en toute sécurité sous la surveillance d'éduca-

teurs professionnels spécialisés. Vous pouvez laisser votre compagnon pour une heure ou durant votre journée de travail selon vos besoins.

Au-delà du service de gardiennage, le concept, sous le nom déposé Canis Mundo a pour objectif plus large, la formation de la population à la communication canine et aux besoins du chien, par des formations thématiques et des activités auprès des centres aérés, groupes de parents d'élèves, comités d'entreprise, communes, etc... Un espace vous est d'ailleurs réservé pour que vous puissiez voir votre animal de compagnie s'ébattre avec les autres pensionnaires.

Les activités de «Souris à la Vie» se sont terminées avec un «important cadeau» de 1900 € remis à Lorenzo le 23 octobre, en présence des membres de l'association, de la municipalité, de Lorenzo et ses parents.

VIE ASSOCIATIVE

SOURIS A LA VIE

Les activités de «Souris à la Vie» se sont terminées avec un «important cadeau» de 1900 € remis à Lorenzo le 23 octobre, en présence des membres de l'association, de la municipalité, de Lorenzo et ses parents.

Joie, espoir, sourire, des mots qui ont pris tout leur sens face au sourire de Lorenzo. Peu de monde, comme d'habitude ! Les concurrents, partenaires et bénévoles ont été invités, mais c'est le travail d'équipe du jour du duathlon qui était je pense, le plus important. Les bénéfices dégagés sont à la hauteur de l'investissement de tous ceux qui, ce jour-là, ont donné de leur temps et de leur cœur. Des photos de la manifestation étaient exposées, un diaporama de nos coureurs et cyclistes a été diffusé ainsi que la liste de nos 42 partenaires. La municipalité de Perrigny a été bien présente, en amont, pendant et après la manifestation, sans elle rien ne se ferait.

Nous regrettons une baisse importante de nos effectifs en équipe cette année.

L'équipe dirigeante réfléchit à une organisation différente,

mais le défi sportif au profit d'un enfant malade sera toujours présent.

Comme tous les ans, «Souris à la Vie» a coordonné les 2 jours d'activités du Téléthon sur la commune :

Dès 16h30 le vendredi 6 décembre, les Minipouss et les Années 60 ont proposé des activités aux enfants dans la salle polyvalente, pour la deuxième année.

La soirée s'est poursuivie par un concert sur le thème des Duos, présenté par la chorale de Perrigny «Au Temps de l'Escale». Merci à eux d'avoir organisé la totalité de cette soirée musicale ! Les entrées et la sécurité ont été assurées par nos amis les Chasseurs et les bénévoles de Souris à la Vie.

Comme d'habitude, les marcheurs et vététistes étaient au rendez-vous le samedi matin.

Le début de l'année 2020 verra l'organisation de notre assemblée générale et de notre incontournable Ronde de la Pleine Lune.

On vous attend : la soupe à l'oignon se prépare, le ravi-



taillement sera présent pour tous, sous les lucioles habituelles.

En tant que Présidente, je vous souhaite, au nom de toute mon équipe, une fin d'année 2019 joyeuse, agréable, entourés des gens que vous aimez.



LES MINIPOUSS

Un grand merci à tous d'avoir participé à notre vente de chocolats, d'être venus regarder notre spectacle de Noël ou de participer à notre prochain Loto le samedi 14 mars à 19h30 (ouverture des portes 1h avant). Avec les bénéfices de nos actions, vous participez tous aux activités et sorties de nos bambins.

Nous manquons dangereusement de bénévoles pour la survie de notre association.

Suite à notre AG du mois de septembre, notre nouvelle équipe se compose ainsi :

Présidente : Francine Delessart

Trésorière : Vanessa Kautzmann

Trésorière adjointe : Brigitte Boutaut

Secrétaire : Alexandra Bezine

L'association des Minipouss vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Francine Delessart, Contact 06.61.43.08.65



VIVRE ENSEMBLE



UN RAPPEL SUR TOUTES NOS ACTIVITÉS :

La marche : tous les lundis de 14h30 à 16h environ 5 à 6 km de marche tranquille, et une nouveauté cette année, les « Petits Pas » qui est une marche plus lente, pour ceux qui ont des difficultés à marcher. Durée variable. Pas besoin de s'inscrire, il suffit d'être à l'heure au départ parking de la salle polyvalente.

Cette activité rencontre un vif succès. Nous sommes de plus en plus nombreux à parcourir les chemins autour de Perrigny.

La gym : tous les mardis de 10h30 à 11h30 sauf en période de vacances scolaires, à la salle multisports. Nous sommes environ 25 personnes à suivre les conseils de Benjamin pour maintenir la forme, abdos, étirements et gainage, tout se fait en souplesse et avec humour. Renseignements auprès de Claudette Bounon au 03.86.46.13.40, ou d'Eliane De Rango au 03.86.46.87.54.

Aiguill'âge : couture, tricot, broderie,... Tous les mercredis de 14h30 à 17h au petit salon près de la mairie. Renseignements auprès d'Annie Clauson au 03.86.46.96.56.

Rencontre : les jeudis tous les 15 jours de 14h30 à 17h, au petit salon, après-midi de jeux de société ou tout autre activité à sa convenance. C'est un moment de convivialité. Un goûter vous est offert.

Voyage en Normandie :

Notre voyage en Normandie du 11 au 13 septembre s'est déroulé parfaitement bien, dans une très bonne ambiance. Au programme : Lisieux, le Mémorial de Caen, nuit à Courseulles près de la plage, visite de Bayeux (la tapisserie de la reine Mathilde, la Cathédrale et ses rues bordées de maisons à colombages), Arromanches sur les traces du débarquement de juin 1944 (son port artificiel), la batterie allemande de Longues sur mer, le cimetière américain de Colleville et la plage d'Omaha Beach. Ce furent des instants de mémoire assez émouvants. Sur le retour, nous avons

pris le temps de goûter à toutes les spécialités normandes. Nous vous attendons tous pour nos prochaines sorties et voyages, en préparation pour 2020.

Conduite seniors

En septembre et octobre, 25 personnes ont participé à la conduite senior. Une remise à niveau sur le code de la route fut bien appréciée et notre permis de conduire reste bien confirmé.

Théâtre :

Le 10 novembre, c'est Chablis et sa troupe « La Gidouille » qui nous a divertis avec leur « Visite guidée », pièce comique écrite et réalisée par eux-mêmes.

Repas de Noël :

Le 8 décembre a eu lieu notre repas de Noël, menu traditionnel, musique et danse avec nos musiciens favoris, décors réalisés par nos couturières.

Assemblée Générale :

Le 18 janvier 2020 à 14h salle polyvalente à Perrigny, cette réunion annuelle est importante. Venez nombreux exprimer vos souhaits !

Les 12 coups de midi : un projet pour février 2020 afin d'assister à l'enregistrement de cette émission diffusée tous les jours sur TF1 à midi.

Pour tous renseignements, s'adresser auprès de : Catherine Cretin au 06.79.17.19.86 ou Claudette Bounon au 03.86.46.13.40.

Tous connectés : notre association propose, à ceux qui souhaitent se connecter à l'informatique, une tablette numérique spécialement conçue pour les seniors. Si nous sommes assez nombreux, des cours peuvent être assurés à Perrigny par Génération Mouvements.

S'inscrire auprès de Catherine Cretin 22 rue des Vendanges 89000 Perrigny tel : 06.79.17.19.86

Toute notre équipe vous souhaite de bonnes fêtes et une heureuse année 2020.

PERRIGNY ET LES ANNÉES 60-70

Prochaine activité de fin d'année : une sortie Paris By Night le vendredi 20 décembre 2019 en bus, journée publicitaire avec balade en bateau sur la Seine.

Sylvie Durot Présidente

AMICALE DES POMPIERS DE PERRIGNY

Les pompiers de Perrigny remercient les habitants de la commune pour leur accueil lors de la vente des calendriers.

Didier Houdré

LES CHASSEURS

Quand verrons-nous les traces du méchant loup ou bien du canis lupus à Perrigny ?

Ce sont des mammifères carnivores qui possèdent de grandes dents. Malgré les efforts des bergers et des populations, personne n'arrive à stopper son déploiement. Aujourd'hui ils sont apparus dans les départements de l'Aube et l'Yonne.

Avant sa réimplantation en France par notre pays voisin l'Italie et dans notre parc national du Mercantour en 1992, le loup était considéré comme une espèce éteinte. Il est vrai qu'il peut s'attaquer à l'homme mais il reste surtout et particulièrement un véritable prédateur des troupeaux, du bétail et du gibier. Il est très organisé et chasse ses proies en bande. Là où il apparaît, tous les éleveurs et chasseurs se plaignent et le craignent énormément. L'Europe est touchée et le monde de l'élevage se révolte.

Il faut savoir que certains pays possèdent des zones d'exclusion notamment à l'est et au nord de l'Europe. Mais la France n'a pas adhéré à ce projet en signant la protection totale de l'animal sur son territoire. Si dans l'ensemble cette problématique paraît secondaire, nous les chasseurs de bécasses, de sangliers avec nos amis de la montagne qui chassent le mouflon et le chamois tirons la sonnette d'alarme. Nous sommes tous concernés par les désagréments qu'ils peuvent nous causer.

Inquiétant ! Si nous ne prenons pas conscience des dégâts occasionnés par ces canidés, il arrivera qu'un de nos compagnons, le chien, se fera dévorer et tuer par le Canis Lupus. Peut-être qu'un jour il nous sera interdit de nous promener en forêt, de cueillir des champignons, de ramasser des châtaignes ou bien de pratiquer des randonnées pédestres par peur de rencontrer des loups.

Le président de chasse.

ADMR

L'ADMR s'adresse à **tous** : familles, célibataires, actifs, retraités, handicapés.

Maintien à domicile des personnes fragilisées

Aide aux familles (naissance, grossesse,...), aux personnes handicapées

Ménage, repassage, entretien du linge,

Préparation des repas, courses,

Transports accompagnés,

Garde d'enfants à domicile,

Service de téléassistance FILIEN 24h/24 et 7j/7.

L'ADMR est agréée qualité. **Tous les services de l'ADMR permettent une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes restant à charge.**

Maison des services ADMR

8 Chemin des Coulemines 89000 Perrigny

03 86 46 61 80 / mdsperrigny@fed89.admr.org

Permanence du lundi au vendredi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00

PERRIGNY FOOTBALL CLUB

Pendant l'intersaison, le club du FC Perrigny a vu son effectif profondément chamboulé : 8 départs ou arrêts, et 9 arrivées ou retours.

Les résultats se font attendre pour l'instant, à cause des blessures, des désistements parmi les nouveaux licenciés, et du manque de participation à l'entraînement notamment... L'ambiance reste toutefois bonne et les joueurs solidaires pour aller chercher le maintien. Venez nous aider à remonter au classement en nous encourageant le dimanche après-midi lors de nos matchs à domicile au stade de la Barcelle. Le terrain situé dans un cadre bucolique, à l'écart du village, peut être l'occasion de la promenade du dimanche.

VIE ASSOCIATIVE

P.A.D (PERRIGNY ANIMATION DETENTE)

Puy du Fou

Le PAD a proposé les 15 et 16 juin 2019 une sortie au Puy du Fou. Le samedi à 4h30, 51 personnes prenaient place à bord du car de tourisme de la société Jeannard de Champignelles. Nous sommes arrivés à 10h30 dans l'enceinte du parc.

Le déjeuner était pris sur place avec un coupon repas, ce qui permit à chacun d'organiser sa journée et de pouvoir accéder à un maximum de spectacles grandioses et d'aventures.

Le dîner fut pris dans un restaurant à proximité.

Retour au parc en soirée pour assister à la Cinéscénie, spectacle historique de la guerre des «Chouans» avec de nombreux effets spéciaux, jeux de lumières et de laser. Le spectacle terminé, départ dans un hôtel tout confort.

Le dimanche, retour au parc pour découvrir les spectacles



qui n'avaient pu être vus la veille, repas sur place puis départ à 16h pour regagner Perrigny.

L'ensemble des participants fut très satisfait de ce week-end convivial et de la prestation mise en place par la société Jeannard.

Brocante

La brocante s'est déroulée le dimanche 8 septembre avec une nouveauté concernant les lieux suite aux travaux dans la commune. Le temps couvert, frais et humide contrastait avec les années précédentes. Malgré le nouvel emplacement et le temps mitigé, 240 exposants étaient présents à cette manifestation. Si le matin la présence des chineurs était faible, l'après-midi les allées furent bien garnies. La proximité de la salle polyvalente fut un atout majeur dans l'organisation matérielle de cette manifestation. Le bilan de cette journée reste positif. Le PAD remercie particulièrement les bénévoles qui ont œuvré de 5h à 20h ainsi que la mairie pour son aide précieuse.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEEP)

L'Association des Parents d'Elèves des Écoles de Perrigny (APEEP), organise chaque année des manifestations comme le loto ou la kermesse, afin de financer les projets et sorties des élèves de l'école de Perrigny.

Une nouveauté cette année : une vente de chocolats Jeff De Bruges sera organisée au moment de Pâques via les élèves de l'école de Perrigny.

L'association invite les parents d'élèves à venir participer aux réunions, ainsi qu'à donner un coup de main aux manifestations en fonction des disponibilités de chacun. Cette année, malgré la pluie qui s'est abattue en début de soirée mettant un terme aux festivités, la kermesse

2019 a été une réussite, avec son spectacle élaboré par les enseignants, et sa super tombola.

La prochaine kermesse aura lieu le vendredi 19 Juin 2020, elle est ouverte à toutes et tous.

Un nouveau bureau est élu pour cette année :

Présidente : BIGOT Rachel

Vice-Présidente : CAMUS Julie

Trésorier : HASSAN Florent

Vice-Trésorière : PAPON Anne-Lise

Secrétaire : VALASKA Emeline

Vice-secrétaire : MARTINS Marlène



VIE SCOLAIRE

POINT SUR LES EFFECTIFS 2019/2020 :



- Ecole élémentaire :

Mme Boirel Sandrine, directrice de l'école élémentaire, a accueilli 67 enfants début septembre.

Ils sont répartis sur 3 classes, encadrés par :

- Hervé Rouger : 16 CP et 5 CE1

- Jérémy Wolmer : 5 CE1 et 18 CE2

- Sandrine Boirel : 10 CM1 et 13 CM2.

Les effectifs sont stables par rapport à la rentrée 2017 (68 enfants inscrits).

- Ecole maternelle :

Mme Cothenet Fabienne, directrice de l'école maternelle, a accueilli 38 enfants.

Ils sont répartis en 2 classes, encadrés par :

- Jeanne Roineau et Alain Picard : 6 en toute petite ou petite section et 13 en moyenne section.

- Fabienne Cothenet : 19 en grande section.

Les effectifs sont en baisse par rapport à la rentrée 2018 (49 enfants inscrits).

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite la bienvenue aux 3 nouveaux enseignants.

DU CHANGEMENT AU RESTAURANT SCOLAIRE



- Un menu végétarien par semaine :

Dans le cadre de l'application de la loi Agriculture et Alimentation n°2018-938 (dite Loi Egalim), la cantine scolaire propose depuis début novembre au minimum un menu végétarien chaque semaine.

Cette contrainte avait été anticipée partiellement par notre fournisseur de repas (société API) qui proposait déjà un menu végétarien par mois.

Désormais, les enfants découvrent des nouveaux plats végétariens tels que le Chili Sin Carne, les fallafels sauce indienne ou les œufs durs sauce forestière...

- Des circuits courts favorisés

En parallèle, des efforts ont été consentis pour servir plus de produits locaux à table. Ainsi, la part des produits laitiers, des légumes et de la viande produits dans l'Yonne ou dans les départements limitrophes tend à augmenter régulièrement.

Quelques exemples : les yaourts brassés aux fruits rouges (Fermière de Chichery), la tomme bio de la Fromagerie de Souilly à Montigny La Resle, le bœuf frais de la SCEA Pechery à Brosse, les légumes frais de M. Guy Martin à Charbuy.

- Le développement des repas bios à la cantine :

Jusqu'à présent, 2 composants issus de l'agriculture biologique étaient proposés chaque semaine (fruits, fromage,

riz...). Afin de développer davantage cette offre, le conseil municipal a répondu favorablement à l'offre de notre fournisseur de repas en retenant 2 options :

- la fourniture de pains issus de l'agriculture biologique à chaque repas (fabriqué par La Farandole des pains à Cheny)

- le passage à 4 composants bios minimum par semaine. L'augmentation du prix du repas est de 16 centimes environ. Afin de ne pas faire supporter la totalité de ce coût par les familles, environ 40 % du coût supplémentaire sera pris en charge par la commune.

- Un petit geste pour la réduction des emballages plastiques dans notre école

Les députés ont voté récemment l'interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et des services en matière plastique dans les cantines au plus tard au 1^{er} janvier 2025.

Dès aujourd'hui, notre fournisseur de repas s'est inscrit dans cette démarche en proposant aux communes qui le souhaitent une alternative aux barquettes plastiques jetables pour conditionner ses repas (procédé utilisé actuellement). Le choix s'est porté vers des bacs en inox (matériau inerte et réutilisable à l'infini).

Bien que cette proposition nécessite des modifications dans l'organisation du service (augmentation des manipulations, acquisition de nouveaux plats), il a été décidé de répondre favorablement à cette proposition dès décembre 2019.

TEMPS PÉRISCOLAIRE

Afin d'améliorer le temps périscolaire, l'achat d'un canapé supplémentaire à la garderie est programmé.

Suite aux souhaits des enfants, des buts de football légers ont été achetés pour l'école élémentaire. Des bulbes seront plantés dans la pelouse afin d'agrémenter la cour de récréation.

Comme tous les ans, le Père Noël devrait passer juste avant le début des vacances de Noël afin d'apporter des nouveaux jeux, ou remplacer ceux qui n'ont pas résisté à 36 semaines de bons et loyaux services.

Bon Noël à tous les enfants.

VIE DU CONSEIL

Les comptes-rendus complets des séances du conseil municipal sont téléchargeables sur le site de la commune : **www.perrigny.fr** (rubrique « vie du conseil »)

EXTRAITS DU 4 JUIN 2019

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 28 mai 2019, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 4 juin 2019 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.
Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PRÉAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT (Arrivée à 21h00), P. MADELÉNAT, M. LUTGEN, C. CAGNAT, R. LECOLLE.
Absent excusé: F. RAGOBERT (pouvoir à E. CHANUT).
Secrétaire de séance : C. CAGNAT

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative budget.
- Demande subvention Attractiv'Yonne.
- Dispositif participation citoyenne.
- Achat terrains.
- Programme Local de l'Habitat 2019-2024.
- Affaires diverses.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

CM-2019/23- P.L.H. – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2019/2024

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 14 mars 2019, la Communauté de l'Auxerrois a arrêté le projet de programme local de l'habitat (P.L.H.) pour la période 2019/2024.

Ce document est le résultat d'un travail piloté par la Communauté de l'Auxerrois en collaboration avec les acteurs locaux du logement.

Il a notamment permis :

D'établir un diagnostic du PLH précédent :

- Augmentation de la précarité : l'offre d'hébergement augmente mais ne répond pas pleinement à la diversité et la complexité des situations rencontrées.
- Vieillesse de la population : mobilisation des bailleurs sociaux et de quelques opérateurs privés pour une stratégie d'accueil (engagement des communes dans ce sens).
- Accueil des gens du voyage : enjeu fort du territoire avec des situations parfois conflictuelles. Engagement sur la mise en œuvre de conditions favorables à la sédentarisation.

D'identifier les principaux enjeux sur le territoire qui sont les suivants:

- Une territorialisation stratégique de la politique de l'habitat selon les capacités et les enjeux des communes à conforter/à construire.
- L'adaptation et l'amélioration du parc existant : s'appuyer sur les dispositifs actuels et étendre les opportunités.
- La coordination des réponses actuelles et du développement d'offres spécifiques, dédiées à des publics ciblés.
- Un enjeu transversal de coordination et pilotage d'une politique de l'habitat ambitieuse, à l'appui du développement économique du territoire.

De définir les principales orientations :

- Attractivité du territoire (production de 250 logements/an).
- Programme de logement durable.
- Réponse aux besoins des ménages fragiles en termes de logement.
- Déploiement des moyens adéquats pour l'amélioration de la qualité des logements.

La Communauté de l'Auxerrois sollicite l'avis de la commune sur ce document.

Le conseil municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :
• **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de Plan Local de l'Habitat présenté pour 2019/2024

EXTRAITS DU 16 JUILLET 2019

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 9 juillet 2019, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 16 juillet 2019 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.
Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PRÉAU, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELÉNAT, F. RAGOBERT, C. CAGNAT.
Absents excusés: M. TOUSSAINT (pouvoir à V. GIABBANI), M. LUTGEN (pouvoir à E. CHANUT), R. LECOLLE (pouvoir à E. CHAPILLON).

Secrétaire de séance : F. RAGOBERT.

ORDRE DU JOUR

- Convention avance des frais médicaux avec le CDG 89.
- Convention canicule avec la Résidence Mémoires de Bourgogne.
- Prise en charge frais de réparation de mobilier urbain, par un usager, suite à un sinistre.
- Don au comité des fêtes de Bleigny-le-Carreau.
- Remboursement à la Commune de ST GEORGES – Frais relatifs au Yonne Tour Sport.
- Mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CA).
- Convention Droit de Prémption Urbain (DPU) avec la CA.
- Décisions du Maire.
- Affaires diverses.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans

observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter :

- Procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité économique.
- Convention de gestion avec la Communauté de l'Auxerrois- Zone d'activité économique.

CM- 2019/25 – PLAN CANICULE – CONVENTION COMMUNE / MAISON DE RETRAITE

Comme les années précédentes, la direction de la résidence « Mémoires de Bourgogne » propose d'accueillir, en cas de déclenchement du « Plan Canicule », jusqu'à 5 personnes âgées vulnérables dans une salle rafraîchie les après-midi de 15 à 17 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** la convention proposée par la direction de la maison de retraite « Mémoires de Bourgogne »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui règle les modalités du partenariat avec la commune.

CM-2019/29 – STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS AU 1^{er} JANVIER 2020 - MODIFICATION

La Communauté de l'Auxerrois exerce les compétences déterminées par la loi et celles ayant été définies d'intérêt communautaire.

À l'occasion du travail de définition de l'intérêt communautaire, adopté le 20 décembre 2018 par délibération du conseil communautaire, il a été constaté que les statuts de la Communauté comportaient une part de définition de cet intérêt communautaire.

Il est proposé que les compétences définies d'intérêt communautaire n'apparaissent plus dans les statuts, mais uniquement dans la délibération relative à cette définition.

Par ailleurs, cette modification intégrerait les compétences que la loi transfère obligatoirement aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020, à savoir la compétence eau, qui était une compétence optionnelle jusqu'à cette date, puis les compétences assainissement et eaux pluviales.

De nouvelles compétences facultatives sont proposées, en matière de « *Création, aménagement, entretien et gestion des installations portuaires sur les voies d'eau traversant la Communauté de l'Auxerrois, dont des haltes nautiques* » et d'animation et promotion dans les domaines culturels et sportifs.

Les modifications de statuts sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Considérant que de nombreuses compétences notamment concernant le pôle environnemental, les opérations culturelles ou les installations portuaires n'ont fait l'objet d'aucune évaluation des conséquences financières qu'elles produiront dans les prochaines années;

Considérant que le transfert qui était obligatoire de la compétence eaux usées et eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2020 est remis en cause, actuellement discuté par les parlementaires et qu'en conséquence il convient d'attendre le résultat d'éventuelles nouvelles dispositions;

Considérant le refus catégorique du président à examiner la répartition des sièges de conseillers communautaires des différentes communes pour le prochain mandat alors que celle-ci aurait pu améliorer la représentativité de certaines communes ;

Le conseil municipal, avec 10 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS :
• **REFUSE D'ADOPTER** les nouveaux statuts proposés par la Communauté de l'Auxerrois à compter du 1^{er} janvier 2020.

CM-2019/30 – AVENANT N°2 DE LA PROLONGATION DE LA CONVENTION DE GESTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L5211-4-1, L.5211-41-3 III et L.5216-5, Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015,

Vu la délibération n°2017-139 du 15 juin 2017 portant approbation de la Convention de gestion fixant les modalités d'exercice du droit de prémption urbain par la communauté de l'Auxerrois et ses communes membres du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n°2017-252 du 12 décembre 2017 portant adoption de l'avenant n°1 de prolongation de la convention de gestion du droit de prémption urbain, de 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Vu la délibération du conseil municipal n°2017/41 du 5 octobre 2017 approuvant la convention de gestion de l'exercice du droit de prémption urbain,

Vu la délibération du conseil municipal n°2018/04 du 5 février 2018 approuvant l'avenant n°1 de prolongation de la

convention de gestion du droit de prémption urbain.

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois,

IL EST EXPOSÉ CE QU'IL S'UIT :

La Communauté de l'Auxerrois n'ayant pas obtenu tous les éléments nécessaires lui permettant d'exercer la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » au 1^{er} janvier 2017, une convention de gestion du droit de prémption urbain a été établie entre la Communauté de l'Auxerrois et la commune.

Cette convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est proposé de de prolonger cette convention **jusqu'au 31 décembre 2019**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention conclue avec la Communauté de l'Auxerrois pour l'exercice du droit de prémption urbain,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CM-2019/31 – PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS AFFECTES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET GESTION DES ZONES D'ACTIVITE :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L.5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme...* ».

Par délibération du conseil communautaire n°2017-012 du 16 février 2017, la Communauté de l'Auxerrois a adopté ses nouveaux statuts intégrant ces évolutions législatives.

Selon l'article L.1321-1 du CGCT, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence de la commune à la collectivité bénéficiaire.

La zone d'activité économique de PERRIGNY « Les Bréandes » est affectée à l'exercice de la compétence « *développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire* ». Les biens meubles et immeubles doivent donc être mis à disposition de la Communauté.

Dans le cadre de cette mise à disposition, la Communauté de l'Auxerrois assume l'ensemble des droits et obligation du propriétaire, excepté l'aliénation du bien.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et la communauté de l'Auxerrois.

Le procès-verbal proposé par la Communauté de l'Auxerrois est annexé à la présente délibération et a pour objectif de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Considérant les erreurs portant tant sur le périmètre que sur les parcelles concernées par le transfert de cette zone d'activité économique;

Considérant que la parcelle située en zone UXa du PLU de PERRIGNY ne peut être cédée gratuitement à la Communauté de l'Auxerrois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **REFUSE** d'adopter le procès-verbal de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zone d'activité économique tel que présenté et annexé.
- **DEMANDE** que ce procès-verbal soit repris par la Communauté de l'Auxerrois en tenant compte des remarques ci-dessus, émises par la Commune de PERRIGNY.
- **FAIT REMARQUER** que les annexes 1 et 2 n'ont pas été jointes au présent procès-verbal.

CM-2019/32 – ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – CONVENTION DE GESTION :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie.

L'article L.5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « *La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales*

d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme... ».

Par délibération du conseil communautaire n°2017-012 du 16 février 2017, la Communauté de l'Auxerrois a adopté ses nouveaux statuts intégrant ces évolutions législatives.

Selon l'article L.1321-1 du CGCT, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence de la commune à la collectivité bénéficiaire.

Sur la Communauté de l'Auxerrois, 13 communes ont des zones affectées à l'exercice de la compétence « développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de la zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Sur la commune de PERRIGNY, la zone d'activité économique Les Bréandes est concernée. Les biens meubles et immeubles de cette zone sont mis à disposition de la Communauté de l'Auxerrois.

L'article L.5215-27 CGCT dispose que la communauté urbaine peut confier, par convention, avec la ou les collectivités concernée(s), la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

L'article L.5216-7-1 prévoit que les dispositions de l'article L.5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération.

La Communauté de l'Auxerrois souhaite confier l'entretien des zones d'activités relevant de son attribution aux communes propriétaires des zones. Le périmètre fonctionnel d'entretien consiste à réaliser des opérations d'entretien sur les zones d'activités avec les moyens de la commune et/ou par le biais d'un prestataire avec qui la commune a contractualisé.

Considérant que l'argument premier des élus qui ont favorisé le dessaisissement des communes de cette compétence a toujours été de dire que les zones d'activités seraient mieux gérées et à un meilleur coût si elles l'étaient par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI);

Considérant que la Communauté de l'Auxerrois a bénéficié de suffisamment de temps pour appréhender la gestion des zones d'activités économiques puisque la compétence en la matière est détenue par la Communauté d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017;

Considérant que la mutualisation des services, si elle avait été cohérente, réfléchie en amont et de façon concertée , aurait prévu d'intégrer la gestion des zones d'activités dans son champs d'action;

Considérant que la mise à disposition au profit de la Communauté de l'Auxerrois des biens mobiliers et immobiliers constituant la zone d'activité économique de PERRIGNY est en cours et sera effective dès qu'un accord concernant la définition du périmètre sera trouvé ;

Considérant que depuis le début de l'examen du transfert de cette compétence, il a toujours été question de rétrocéder éventuellement aux communes les seuls travaux d'entretien des espaces verts;

Considérant que les travaux d'entretien, hormis ce qui concerne l'entretien des espaces verts, ne peuvent être réalisés par les agents communaux et nécessiteraient l'intervention d'entreprises extérieures ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **REFUSE** de signer la convention de gestion de la zone d'activité économique telle qu'elle est proposée par la Communauté de l'Auxerrois.
- **REFUSE** de s'occuper de l'entretien de la voirie, de la signalisation, du mobilier urbain et équipements, de l'éclairage public et du réseau pluvial de la zone d'activité économique.
- **ACCEPTE** de prendre en charge uniquement l'entretien des espaces verts si tel est le souhait de la Communauté de l'Auxerrois.
- **RAPPELLE** qu'en conséquence, la Communauté de l'Auxerrois est entièrement responsable de l'entretien de la zone d'activité économique Les Bréandes sauf espaces verts (convention jusqu'au 30 juin 2018) et ce, depuis le 1^{er} janvier 2017
- **FAIT REMARQUER** que les annexes 1 et 2 n'ont pas été jointes à la présente convention.

EXTRAITS DU 7 OCTOBRE 2019

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 1^{er} octobre 2019, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 7 octobre 2019 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELÉNAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, R. LECOLLE
Absents excusés: S. PRÉAU, M. TOUSSAINT (pouvoir à V. GIABBANI), C. CAGNAT.

Secrétaire de séance : M. LUTGEN.

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative du budget assainissement.
- Contrat d'assurance risques statutaires.
- Modification du temps de travail d'un poste administratif.
- Participation aux frais de scolarité d'une école privée.
- Avis calendrier d'ouverture des dimanches pour les magasins de la zone d'activités.
- Rapport CLECT du 26 juin 2019 – stade nautique auxerrois.
- Décisions du Maire.

- Affaires diverses.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter : Mise à disposition d'une parcelle agricole – projet de maraîchage.

CM-2019/37- FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES D'AUXERRE :

Les groupes scolaires privés Saint-Joseph, Sainte-Thérèse et Sainte-Marie font une demande de contribution de la commune au coût de fonctionnement de leurs établissements pour les enfants qui fréquentent ces écoles et qui sont domiciliés à Perrigny.

Compte tenu de la position prise précédemment sur le principe de la non-participation aux charges de fonctionnement des écoles privées, Considérant que les écoles de Perrigny ont une capacité d'accueil supérieure au nombre d'enfants actuellement inscrits, et que la municipalité offre tous les services périscolaires tels que garderie le matin et le soir et restauration le midi,

Considérant que la collectivité est mise devant le fait accompli puisqu'elle n'a pas la faculté de donner un avis, la demande de dérogation qui s'impose pour le public n'étant pas nécessaire pour le privé, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

OPPOSE un refus à la demande de participation demandée par les écoles Sainte-Marie et Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2019/2020.

CM-2019/38- OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LE DIMANCHE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'ouverture des commerces le dimanche, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 (dite loi Macron) a modifié la réglementation relative à la dérogation accordée par le maire au repos dominical prévue par le Code du Travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nombre de ces dimanches est porté à 12 au maximum par an (art. L.3132-26 du code du travail), contre 5 auparavant. Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du

maire prise après avis du conseil municipal. Les décisions autorisant à déroger à la règle du repos dominical, ne peuvent l'être qu'à l'égard d'une catégorie d'établissement exerçant la même activité commerciale, sans pouvoir être limitées à un seul établissement.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante (art. L.3132-26). Pour une application en 2020, la liste devra donc être arrêtée avant le 31 décembre 2019.

L'arrêté du maire est pris après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés (art. R.3132-21).

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5 par an, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR, 1 ABSTENTION et 1 voix CONTRE :

- **ÉMET** un avis favorable à une ouverture dominicale des commerces supérieure à 5 jours sur l'année 2020,
- **PROPOSE** de se concerter avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, dans un objectif d'harmonisation, pour définir les dates d'ouverture octroyées ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les actes administratifs en conséquence avant le 31 décembre 2019.

CM-2019/39 - C.L.E.C.T. – RAPPORT DU 26 JUIN 2019

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 26 juin 2019.

La CLECT a pour mission d'examiner les modifications des charges et produits transférés. Cette évaluation doit permettre de réajuster le calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à ses communes membres.

La CLECT du 26 juin 2019 a eu pour objet la fixation des charges transférées dans le cadre du transfert du stade nautique auxerrois à la Communauté de l'Auxerrois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant qu'il n'a aucun moyen de vérifier les chiffres présentés:

- **S'ABSTIENT** d'émettre un avis sur le rapport CLECT du 26 juin 2019.

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT : FERMÉ LE MATIN ET LE SAMEDI

OUVERT : les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 18h.

Les mardis et jeudis, accueil téléphonique uniquement.

Tél. : 03.86.46.64.17 - Email : mairiedeperrigny@wanadoo.fr

Site internet : www.perrigny.fr

HORAIRES DÉCHÈTERIES

Été du 1 ^{er} avril au 31 octobre						
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Auxerre	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
Augy	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-18h
Branches	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h
Gy-L'évêque	Fermé	Fermé	14h30-18h	Fermé	Fermé	9h30-12h 14h30-18h
Monéteau	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
Venoy	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h
Hiver du 1 ^{er} novembre au 31 mars						
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Auxerre	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
Augy	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
Branches	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h
Gy-L'évêque	Fermé	Fermé	14h-17h	Fermé	Fermé	10h-12h 14h-17h
Monéteau	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h	10h-12h 14h-17h
Venoy	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h	Fermé	10h-12h 14h-17h

Déchets acceptés : bois trié, bouteilles de gaz, cartons, cartouches 'encre, déblais/gravats, déchets verts, écrans, encombrants, extincteurs, gros électroménager, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, palettes, petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, pneumatiques, radiographies.

Déchets refusés : amiante, médicaments, ordures ménagères, déchets explosifs ou radioactifs, cadavres d'animaux.

Pour toute information ➤ **N°Vert 0 800 89 2000**

BALAYAGE DES RUES

La balayeuse de la Communauté de l'Auxerrois passe chaque mois les 2^{èmes} mardi (Perrigny Bourg) et mercredi (Les Bréandes).

Vous êtes donc priés de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF

Les ordures ménagères sont collectées **tous les mercredis matins** et le tri sélectif **le mardi matin une semaine sur 2** (dans les 2 cas, les conteneurs doivent être sortis la veille au soir si possible).

En cas de jours fériés qui peuvent perturber le ramassage, il faut alors se référer au calendrier de la communauté d'agglomération consultable et imprimable sur internet (www.perrigny.fr ou <http://www.communaute-auxerrois.com>).

Ci-après un communiqué de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois :

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en 2020.

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois offre à tous les habitants de son territoire un calendrier de collecte pour l'année 2020. **Ce calendrier, vous guidera tout au long de l'année, surtout en cas de jour férié.**

Comme toutes les années, les jours fériés vont engendrer de nombreux décalages dans les jours de collecte de vos bacs... La consigne à retenir est simple et le calendrier est à votre disposition pour vous guider au mieux dans ces exceptions.

Après un jour férié, toutes les collectes de la semaine concernée sont décalées.

Votre calendrier vous alertera en encadrant d'un cadre noir tous les jours concernés par un décalage.

Dans le cas où votre jour de collecte est encadré, vous n'aurez qu'à suivre les flèches et décaler d'une journée la sortie de votre bac.

ATTENTION, les bacs doivent être présentés la veille après 19h.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage est effectué à la demande par les services de la communauté de l'Auxerrois et doit obligatoirement faire l'objet d'une prise de rendez-vous au numéro de téléphone suivant **0 800 89 2000 (appel gratuit).**

AUTOCOLLANT STOP PUB

Nous tenons à votre disposition en Mairie un autocollant stop pub, destiné à être apposé sur votre boîte aux lettres. Pour information la publicité que nous recevons représente en moyenne 35 kg de papier par an et par foyer. Sachez que s'il dit non aux publicités diverses, il dit en revanche oui aux informations des collectivités (Perrigny Info, Intercom, Auxerre Magazine...)

VIE DE LA COMMUNE

■ AGENDA DES MANIFESTATIONS

DÉCEMBRE :

Le 15 : Spectacle de Noël (*Les Minipouss*)

Le 31 : Réveillon (*comité des fêtes*)

JANVIER :

Le 4 : Voeux du Maire

Le 18 : Assemblée générale du club Vivre Ensemble

Le 25 : Soirée dansante (*Perrigny et les années 60-70*)

MARS :

Le 14 : Loto (*Les Minipouss*)

Le 22 : Repas du club Vivre Ensemble

Le 28 : Concert Chorale du PAD

■ ETAT CIVIL

BIENVENUE À :

OUAALI Badr, le 04/05/2019

AHAMED Anas, le 11/05/2019

BISSON Mila, le 22/05/2019

BIGOT Camille, le 08/07/2019

DA SILVA Alexis, le 09/07/2019

CITRAS DELATTRE Luis, le 25/07/2019

CHESSERON NOIROT Emeric, le 07/08/2019

CORNEVIN David, le 13/09/2019

BARROIS Joris, le 19/09/2019

DUGIMONT Myla, le 21/09/2019

LAFONT Olympe, le 28/09/2019

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

GAUTREAU Mireille, le 29/03/2019

MISSOL Marie-Luce née DIARD, le 23/04/2019

BOIRIN François, le 19/05/2019

MEYER Jack, le 06/06/2019

CHASSAGNOL Marie née ROUQUET, 11/08/2019

LUTGEN Etienne, le 22/09/2019

LAUZET Pierre, le 30/09/2019

MIGNOT Michelle née BOURDON, le 05/11/2019

EPSZTAJN Olimpia née VIDRSKU, le 20/11/2019



CLIN D'OEIL

